



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-67
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Participants : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d’une convention d’occupation précaire de locaux avec Madame Julie SALVY

Madame Julie SALVY, Sage-femme, a saisi les services de la Communauté de communes afin d’intégrer (à temps complet), du 1^{er} octobre 2023 au 31 janvier 2024, le cabinet médical n°1 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sise 35, rue du Globe, commune de Montredon-Labessonnié, le temps qu’un local se libère au sein du bâtiment communal sis 43, rue du Globe (pour y exercer de manière perenne son activité professionnelle).

Pour répondre favorablement à cette sollicitation, il est proposé de signer une convention d’occupation précaire de locaux avec Madame SALVY; étant précisé que les loyers hors charges sont financés par la Commune de Montredon-Labessonnié (aussi seules les charges seront supportées par Madame SALVY).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l’unanimité autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec Madame SALVY.

En vertu de l’article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l’assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**